

Pour diffusion immédiate

L'Assemblée communautaire fransaskoise préoccupée par la situation des espaces scolaires et communautaires à Regina.

Regina le 28 avril 2010 – Vendredi dernier, le *Conseil des écoles fransaskoises* a déposé une déclaration visant un recours judiciaire concernant les installations scolaires à Regina auprès de la Cour du Banc de la Reine de Regina. La requête arrive presque un an, jour pour jour, après une annonce prometteuse du Ministère de l'éducation au sujet de la construction d'une nouvelle école secondaire fransaskoise à Regina. *L'Assemblée communautaire fransaskoise* (ACF) comprend la démarche entreprise par le CEF en espérant que la question des installations francophones de la capitale sera finalement résolue d'une manière satisfaisante autant pour l'école que pour la communauté. La situation présente ne peut s'éterniser car personne ne trouve son compte dans le statu quo.

«Ce n'est pas surprenant que les membres du conseil soient arrivés à la décision d'avoir recours à la justice» a déclaré le porte-parole de *l'Assemblée communautaire fransaskoise* dans le secteur de l'éducation Monsieur André Moquin. «Ça fait près de dix ans que le CEF cherche, sans succès, à trouver des solutions pour régler le manque chronique d'espaces à l'École Mgr de Laval. L'inaction dans ce dossier est synonyme de régression pour la communauté fransaskoise et pour la Saskatchewan dans son ensemble.»

L'ACF, ainsi que bien d'autres organismes provinciaux, avaient acceptés de quitter le Carrefour des plaines pour le bien de l'éducation, c'était une solution à court terme. La tendance actuelle ne peut plus durer. Ce qui devait être une solution intérimaire en attendant la construction d'une école neuve perdure, limitant l'évolution de l'éducation secondaire et retardant la progression du développement communautaire.

Ce qui serait le plus souhaitable est que le Conseil des écoles fransaskoises et le Ministère de l'éducation s'entendent sur un plan réaliste et exécutable qui mènera à des solutions concrètes dans le dossier des espaces à l'École Monseigneur de Laval avant d'en arriver au recours judiciaire.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. A l'image d'un gouvernement, l'ACF défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

-30-

Source :
Marc Masson
Directeur des communications
Assemblée communautaire fransaskoise
Tél : 306 924-8532
Portable : 306-581-8532